

## **Protocole des visites aux résidents à partir du 19 octobre 2020**

### **Côté BETHANIE**

#### **1) Rendez-vous**

- Pris par l'agent d'accueil et noté sur Netsoins dans la partie « activités » visible sur la page d'accueil de Netsoins « Activités ».
- Les visites sont autorisées avec un maximum d'une visite par semaine par visiteurs.
- 2 visiteurs maximum par résident (dont 1 personne mineure autorisée).
- Ne pas venir avec un animal domestique quel qu'il soit.

#### **2) Jours : Tous les jours.**

#### **3) Horaires : de 10h à 11h45 et de 14h à 16h45**

#### **4) Lieu du rendez-vous : 4 points de rencontre.**

- **n° 1 accueil (côté Chapelle), n° 2 accueil (Côté fenêtre), n° 3 salon de thé et n° 4 (côté boutique)**: Le visiteur se rend au point de rencontre famille. Impossibilité de sortir du point de rencontre et de circuler dans les parties communes.
- **En chambre** : Pour les résidents dont l'état de santé ne lui permet pas de quitter sa chambre => visite en chambre autorisée pour 2 personnes avec accès par l'extérieur pour l'entrée et la sortie. Mêmes recommandations que pour les autres visites.

#### **5) Temps du rendez-vous : 45 mn.**

#### **6) Conditions générales d'organisation des visites pour le visiteur :**

- Se présenter à l'accueil pour les formalités (Précisions données par téléphone par l'agent d'accueil).
- Port du masque obligatoire : se présenter avec 1 masque personnel.
- désinfection des mains à la solution hydro-alcoolique (SHA) ;
- prise de température avec le thermomètre sans contact.
- lecture et signature de la « charte de bonne conduite des visites accordées aux familles à partir du 15 octobre 2020 ».
- inscription sur le registre dédié aux visites (date, nom des visiteurs, température et nom de la personne visitée).
- Les sorties collectives et individuelles sont suspendues sauf pour les urgences médicales.

#### **7) Accompagnement par l'animatrice au point « rendez-vous famille ».**

### **8) Pendant la visite, le visiteur s'engage à :**

- Respecter strictement les gestes barrières : utiliser un mouchoir à usage unique, tousser ou éternuer dans son coude, saluer sans serrer la main ni s'embrasser.
- Respecter le circuit sécurisé de visite mis en place par l'établissement permettant de respecter les consignes de distanciation sociale.
- Respecter une distance physique d'au moins 1,50 m avec le proche visité.
- Respecter la consigne « **Aucun contact physique avec le résident** ».
- Ne pas échanger de denrées ou d'objets avec le proche visité (courrier, photos, cadeau, produits alimentaires, livres...) au cours de la visite. Ces objets sont à remettre à l'accueil et seront ensuite redonnés au résident après un délai de 24h (période de décontamination obligatoire).

### **9) Après la visite :**

- Le visiteur ressort par les portes de la Chapelle donnant accès à l'extérieur du bâtiment.
- Désinfection et aération de l'espace de convivialité à chaque visite entre un résident et sa famille (désinfection des surfaces chaises + tables) avec un produit désinfectant par l'animatrice + dépôt des masques si besoin dans une poubelle mise à disposition pour le visiteur + désinfection des mains au SHA.